

RECEVEZ JUSQU'À

50 \$

sur vos lentilles
cornéennes MiSight^{MD}



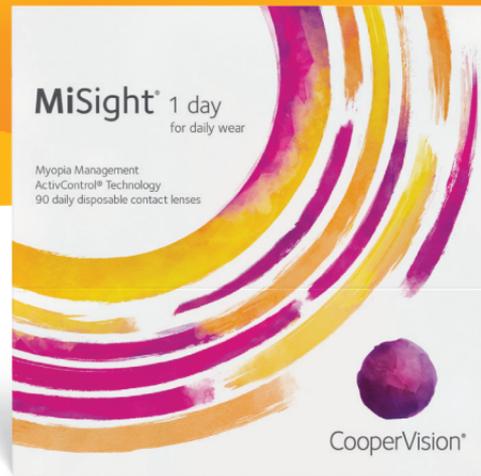
Soumettez votre demande de
remise en ligne maintenant à
[CooperVisionRewards.ca](https://www.cooper-vision.com/rewards)

VOIR DÉTAILS AU VERSO



CooperVision^{MD}

L'OFFRE EST VALIDE : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024



MiSight^{MD} 1 day
50 \$ sur 4 boîtes de 90 lentilles

Dates d'achat :
Du 01-01-2024 au 31-12-2024

Date limite de soumission :
60 jours après l'achat des lentilles

Code de l'offre :
24-1MSD1

Pour être admissible à une remise, il faut

- **Rendre-visit** à un professionnel de la vue pour un ajustement de lentilles cornéennes.
- **Acheter** le nombre requis de produits énumérés au recto de ce formulaire, en une seule transaction.

Il est facile d'effectuer une demande en ligne. Vous pouvez soumettre votre demande à l'aide de votre ordinateur, tablette ou appareil mobile. **CooperVisionRewards.ca**

Pour soumettre votre demande de remise, vous devez

- 1 Acheter les lentilles cornéennes MiSight^{MD} admissibles en une seule transaction, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024 auprès d'un professionnel de la vue autorisé participant.
- 2 Visiter **CooperVisionRewards.ca** pour demander votre remise en ligne. Vous serez invité(e) à téléverser les photos des documents requis. Vous devrez également avoir accès à une adresse courriel valide afin de recevoir votre carte Mastercard^{MD} prépayée CooperVision^{MD}.

Les demandes de remise en ligne doivent être soumises dans les 60 jours suivant l'achat des lentilles. La remise prend la forme d'une carte prépayée CooperVision^{MD} Mastercard^{MD} pratique.

Documents requis

Pour effectuer votre demande, vous devrez téléverser une copie des documents suivants :

- Reçu de caisse original avec la date de l'achat des lentilles admissibles.
- Deux images des extrémités de la boîte du produit (une par œil) montrant l'information de la prescription. Les photos sont acceptées.

Exemple de panneau d'extrémité

PRODUIT COOPERVISION ^{MD}		
BC	DIA	PWR
8,7	14,4	-3,00



Plus de 600 millions de personnes dans le monde sont aveugles ou malvoyantes, car elles n'ont accès ni à des examens de la vue ni à des outils de correction. Optometry Giving Sight (GivingSight.org) est la seule initiative mondiale de collecte de fonds qui se concentre sur ce problème, en permettant à des professionnels locaux de se former, en établissant des centres de la vue durables et en offrant des soins oculaires là où ils sont le plus nécessaires. CooperVision^{MD} est fier d'être un commanditaire Partenaire mondial d'Optometry Giving Sight. Pour faire un don, veuillez visiter le site www.givingsight.org/donate. Vous recevrez un reçu fiscal.



CONDITIONS DE LA REMISE : Offre valide au Canada seulement. L'offre n'est pas valide là où la loi l'interdit. Conservez des copies de tous les documents pour vos dossiers. Tous les documents soumis deviennent la propriété de CooperVision et ne seront pas retournés. Allouer 6 à 8 semaines pour le traitement. Aucune adresse de case postale, seules les adresses civiles ou rurales sont acceptées. CooperVision n'est pas responsable des réponses perdues, en retard, endommagées ou non livrées. Les soumissions en retard, non conformes, frauduleuses ou en double ne seront pas honorées. Cette remise ne peut être combinée à aucune autre offre. **Les réclamations doivent être soumises en ligne dans les 60 jours suivant la date d'achat des lentilles. La remise doit être soumise en ligne au plus tard le 2025-02-28.** Les achats effectués auprès de détaillants non autorisés ou en ligne ne sont pas admissibles à la présente promotion de remise. Limite de deux (2) remises par patient, par année civile jusqu'à concurrence d'un maximum de six (6) remises par adresse physique ou adresse de courriel. Les cartes prépayées sont émises relativement à l'exécution d'une demande de remboursement valide, réussie. La carte et la carte virtuelle est émise par Peoples Trust Company, membre FDIC, conformément à une licence de Mastercard Inc. Aucun accès en espèces ou paiements récurrents. La carte peut être utilisée partout où les cartes de débit Mastercard sont acceptées. La carte virtuelle peut être utilisée partout où les cartes de débit Mastercard sont acceptées en ligne, ou les commandes par téléphone ou par courrier. La carte et la carte virtuelle sont valables jusqu'à 6 mois ; les fonds non utilisés seront perdus après la date de fin de validité. Les conditions générales s'appliquent. **Vous n'aurez plus accès aux fonds après la date d'expiration.** Vous trouverez les règles et les conditions complètes de la carte lorsque vous recevrez votre avis de paiement. Valide uniquement pour les ventes effectuées entre le 2024-01-01 et le 2024-12-31. CooperVision se réserve le droit, à son entière discrétion, de retirer ou de modifier cette offre de quelque façon que ce soit, ou de modifier ces conditions sans préavis ni obligation. Pour recevoir votre remise, vous devez répondre à chacune des exigences. Cette offre de remise sera rejetée si chacune de ces étapes n'est pas suivie. **AVIS AUX CONSOMMATEURS** : Si vous remplissez personnellement une demande de remboursement auprès d'un tiers payeur (c.-à-d. une compagnie d'assurance, un groupe d'employeurs, etc.) pour l'achat de ce produit, votre demande doit être basée sur **votre paiement moins le montant de la remise. Si votre professionnel de la vue effectue la demande, vous devez aviser le bureau du professionnel de la nécessité de déduire le montant de cette remise du prix d'achat utilisé pour calculer la réclamation.**

©2024 CooperVision, Inc., CooperVision et MiSight sont des marques déposées de The Cooper Companies, Inc., ses filiales ou sociétés affiliées.

Des questions? Consultez CooperVisionRewards.ca pour plus d'informations.

Pour obtenir de l'aide, envoyez un courriel à CooperVisionRewards@360incentives.com ou composez le 1 866 415-7216.